

Hot line :
+33 (0)3 28 04 69 85

49, boulevard de Strasbourg
59000 LILLE
Tél. +33 (0)3 20 34 67 48
Fax +33 (0)3 20 64 29 17
contact@assur-travel.fr



www.assur-travel.fr

Expatriés Santé 1^{er} euro

Conditions 2015

**La garantie Santé 1er euro, Assistance
et Responsabilité Civile vie privée des
expatriés dans le monde entier.**



assur-travel
Partenaire de votre mobilité

L'ÉQUITÉ
assurances



2015

ASSUR-TRAVEL,

courtier grossiste en assurances, spécialiste de la mobilité internationale vous propose :

- **Une couverture santé complète à un prix très attractif.**
 - **PLAN SANTÉ PREMIUM - PREMIUM ACCESS**
 - **PLAN SANTÉ CONFORT - CONFORT ACCESS**
 - **PLAN SANTÉ SUMMUM**
- **Une garantie assistance rapatriement avec IMA (Inter Mutuelles Assistance), 1er assistant français. IMA assiste 70.000 expatriés dans le monde entier.**
- **Une responsabilité civile, protection indispensable pour vous et votre famille.**

Dix raisons de choisir l'offre ASSUR-TRAVEL EXPATRIÉS :

Des produits adaptés à vos besoins

- 1 Des produits avec des remboursements allant jusqu'à 100 % des frais réels.
- 2 Un tiers payant pour tous les frais d'hospitalisation sur simple appel.
- 3 Vos remboursements sous 48 h par virement bancaire dans la devise de votre choix.
- 4 Un suivi des remboursements en toute transparence : envoi des décomptes par mail, suivi des remboursements via le site internet de notre gestionnaire www.gapigestion.com.
- 5 Un plateau d'assistance médicale à votre disposition 24 h/24 et 365 j/an.
- 6 Vous bénéficiez d'un portail internet dédiés aux expatriés qui vous donne accès à un réseau médical de plus de 12000 hôpitaux et cliniques agréés et audités par IMA dans le monde entier.

Des formalités d'adhésion réduites

- 7 Un simple bulletin d'adhésion et un questionnaire médical à renvoyer signés.
- 8 Possibilité de payer ses cotisations par prélèvements automatiques, par CB ou par virement en monnaie locale (48 monnaies sont disponibles) via le site sécurisé www.gapigestion.com. Vous réduisez ainsi vos frais de paiement car la transaction correspond à un virement domestique.
- 9 Une équipe de spécialistes de l'expatriation à votre écoute pour vous conseiller sur les produits en fonction des besoins.

Des tarifs très compétitifs

- 10 A partir de 114 € par mois et par personne en individuel et 288 € par mois en famille. Ou optez pour nos produits avec franchise annuelle et bénéficiez d'une réduction supplémentaire entre 15 % et 25 %.

UNE GARANTIE FRAIS DE SANTÉ ADAPTÉE À VOTRE PAYS D'EXPATRIATION



- Vous êtes expatrié aux USA, Canada, Japon, ou en Suisse, vous devez souscrire le contrat SUMMUM.
Pour une consultation chez un spécialiste aux USA qui coûte 160 €, vous êtes remboursé intégralement.
- Vous êtes expatrié dans un des pays suivants : Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Brésil, Emirats Arabes, Hong Kong, Israël, Italie, Liban, Nouvelle Calédonie, Qatar, Royaume Uni, Russie, Singapour, nous vous conseillons de souscrire le contrat CONFORT ou SUMMUM.
Pour une consultation chez un spécialiste en Italie qui coûte 93,00 €, vous êtes remboursé intégralement.
- Pour les autres pays nous vous conseillons de souscrire le contrat PREMIUM ou CONFORT.



Comment choisir son Plan santé ?



Nous vous conseillons de choisir votre plan santé en fonction de vos besoins et de votre pays d'expatriation.

	PREMIUM ACCESS	PREMIUM	CONFORT ACCESS	CONFORT	SUMMUM
Hospitalisation	100% des frais réels				
Traitement du cancer	100% des frais réels				
Traitement du sida	100% des frais réels				
Greffe d'organe	100% des frais réels				
Traitement d'urgence dans le monde entier	100% des frais réels				
Frais d'ambulance	90% des frais réels	90% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Consultations généralistes/ spécialistes	90% des frais réels	90% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Pharmacie	90% des frais réels	90% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Maternité	NON	Maxi annuel 2500 €	NON	Maxi annuel 5000 €	Maxi annuel 7500 €
Maternité avec chirurgie	NON	Maxi annuel 5000 €	NON	Maxi annuel 10000 €	Maxi annuel 15000 €
Traitement de la stérilité	NON	NON	NON	Maxi annuel 1000 €	Maxi annuel 1500 €
Médecines alternatives : Ostéopathie...	NON	Maxi annuel 240 €	NON	Maxi annuel 800 €	Maxi annuel 1600 €
Optique	NON	Maxi annuel 300 €	NON	Maxi annuel 660 €	Maxi annuel 700 €
Dentaire	NON	Maxi annuel 1000 €	NON	Maxi annuel 2000 €	Maxi annuel 2500 €
Prothèses médicales	NON	Maxi annuel 300 €	NON	Maxi annuel 600 €	Maxi annuel 1000 €

Niveau de couverture

Niveau de base

Niveau moyen

Niveau maximum

PREMIUM - PREMIUM ACCESS - CONFORT ACCESS : Votre priorité : la sécurité maximum pour un tarif très compétitif. Vous recherchez une garantie qui vous couvre à 100% sur le gros risque telle que l'hospitalisation et vos frais de consultations et de pharmacie.

En contrepartie, votre couverture sur les autres postes est moins performante mais vous bénéficiez du tarif le plus compétitif.

CONFORT : Vous recherchez une garantie de confort, qui vous offre un très bon niveau de couverture sur tous les postes.

SUMMUM : Vous recherchez une garantie haut de gamme qui vous offre la meilleure couverture pour tous les risques et quel que soit le pays d'expatriation.

Vous recherchez un tarif très compétitif, optez pour nos produits PREMIUM, CONFORT, SUMMUM avec une franchise annuelle de 150 € ou 300 € (cf page 9).

Quelle est la couverture géographique ?

Choisissez votre zone de souscription en fonction de votre pays d'expatriation et des pays visités les plus fréquemment.

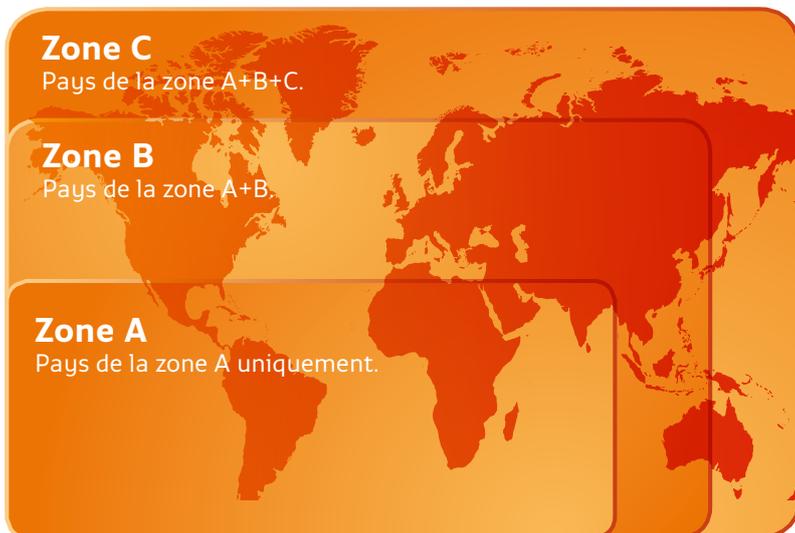
ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Les garanties santé sont acquises dans la zone géographique qui correspond au tarif de souscription : la zone de souscription A,B ou C. La zone de souscription B donne également accès aux soins dans les pays de la zone A. La zone de souscription C, donne également accès aux soins dans les pays de la zone A, et B.

Pays de la zone A, correspond au monde entier excepté les pays suivants : Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Brésil, Canada, Emirats Arabes, Hong Kong, Israël, Italie, Japon, Liban, Nouvelle Calédonie, Qatar, Royaume Uni, Russie, Singapour, Suisse, USA.

Pays de la zone B, correspond aux pays suivants : Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Brésil, Emirats Arabes, Hong Kong, Israël, Italie, Liban, Nouvelle Calédonie, Qatar, Royaume Uni, Russie, Singapour.

Pays de la zone C, correspond aux pays suivants : USA, Canada, Japon, Suisse.





GARANTIES / REMBOURSEMENTS



GARANTIES Santé 1^{er} Euro

BAREME DE REMBOURSEMENT CORRESPONDANT AUX GARANTIES CHOISIES

PLAFOND GLOBAL : pour les expatriés de la zone C uniquement (USA, CANADA, JAPON, SUISSE) : 500.000 Euros quelque soit la formule souscrite.

Garanties 1/2

ACTES	PREMIUM	PREMIUM ACCESS	CONFORT	CONFORT ACCESS	SUMMUM
H Hospitalisation (1) (3)					
Hospitalisation chirurgicale	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Hospitalisation médicale	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Hospitalisation de jour	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Hospitalisation psychiatrique	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an
Honoraires médicaux et chirurgicaux	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Examens, analyses et pharmacie	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Actes médicaux	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Chambre particulière	60 € / jour	60 € / jour	120 € / jour	120 € / jour	200 € / jour
Lit d'accompagnement	30 € / jour	30 € / jour	45 € / jour	45 € / jour	60 € / jour
Forfait journalier	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Consultations externes liées à une hospitalisation	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Chirurgie ambulatoire de jour	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Rééducation immédiate suite à hospitalisation	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2500 €/an
Chirurgie réparatrice dentaire d'urgence suite à accident	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Traitement du cancer	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Traitement du sida	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Greffe d'organe	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Traitement d'urgence dans le monde entier (hors la zone d'expatriation, durée de déplacement maxi 60 jours)	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Transport en ambulance	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
M Maternité					
Maternité (1)	100 % des Frais réels maxi 2500 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 5000 € / an maxi 3000€ / an pour Zone A + France	NON	100 % des Frais réels maxi 7500 € / an maxi 4000€ / an pour Zone A + France
dont frais d'accouchement et ses suites	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
dont Séances de préparation à l'accouchement	maxi 5 séances 25 €/séance	NON	maxi 5 séances 40 €/séance	NON	maxi 5 séances 60 €/séance
dont test de dépistage du VIH	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
dont diagnostic des anomalies chromosomiques	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Accouchement avec chirurgie (1)	100 % des Frais réels maxi 5000 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 10 000 € / an maxi 6000€ / an pour Zone A + France	NON	100 % des Frais réels maxi 15 000 € / an maxi 6000€ / an pour Zone A + France
FIV- Stérilité (1) (pharmacie, Fécondation in vitro, Analyses, Examens de suivi)	NON	NON	100 % des Frais réels maxi 1000 € / an maxi 3 FIV / durée du contrat	NON	100 % des Frais réels maxi 1500 € / an maxi 3 FIV / durée du contrat
Transport en ambulance	90 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels

(1) Après entente préalable.

(3) Avance des frais si hospitalisation de plus de 24 heures.



2015

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

+ GARANTIES Santé 1^{er} Euro

Garanties 2/2

Retrouvez nos améliorations **2015**

ACTES	PREMIUM	2015 PREMIUM ACCESS	CONFORT	2015 CONFORT ACCESS	SUMMUM
Médecine courante					
Honoraires médicaux	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Généraliste	maxi 40 €	maxi 40 €	maxi 100 €	maxi 100 €	maxi 150 €
Spécialiste	maxi 60 €	maxi 60 €	maxi 130 €	maxi 130 €	maxi 170 €
Pharmacie	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Actes d'auxiliaires médicaux (2) : Soins infirmiers, Kinésithérapie, Orthophonie, Orthoptie	80 % des Frais réels maxi 80 € par acte 2015	80 % des Frais réels maxi 80 € par acte	100 % des Frais réels maxi 150 € par acte	100 % des Frais réels maxi 150 € par acte	100 % des Frais réels maxi 200 € par acte
Biologie médicale et Radiologie (y compris IRM) (4) 2015	80 % des Frais réels	80 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Actes techniques médicaux (Hors établissement hospitalier) (2)	80 % des Frais réels	80 % des Frais réels	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Prévention					
Bilan de santé (un bilan tous les 2 ans) (1)	NON	NON	NON	NON	100 % des Frais réels maxi 400 € / bilan
Acte de prévention	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Vaccins	90 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Dépistage du cancer du sein (une mammographie tous les 2 ans, pour les femmes de 50 ans et plus)	NON	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Dépistage du cancer de la prostate (examens de dépistage pour les hommes de 50 à 75 ans)	NON	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Médecines Douces					
Ostéopathie, Chiropractie, Acupuncture, Homéopathie, Médecine traditionnelle chinoise (limitée à Chine, Thaïlande, Hong-Kong, Singapour, Vietnam) 2015	80 % des Frais réels maxi 30 € / acte et un maxi de 240 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 50 € / acte et un maxi de 800 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 70 € / acte et un maxi de 1600 € / an
Optique					
Verres + Monture	90 % des Frais réels maxi de 300 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi de 660 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi de 700 € / an
Lentilles (jetables comprises)	100 € / an	NON	260 € / an	NON	300 € / an
Chirurgie réfractive de l'œil	90 % des Frais réels maxi de 300 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi de 660 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi de 700 € / an
Dentaire					
	Maxi de 1000 € / an Franchise 50 % 1 ^{re} année		Maxi de 2000 € / an Franchise 50 % 1 ^{re} année		Maxi de 2500 € / an Franchise 50 % 1 ^{re} année
Soins dentaires (4) 2015	90 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Prothèses dentaires y compris implants (1) 2015	90 % des Frais réels maxi 300 € / dent	NON	100 % des Frais réels maxi 450 € / dent	NON	100 % des Frais réels maxi 600 € / dent
Orthodontie des enfants (1) (lim. 3 ans, age lim. 16 ans)	90 % des Frais réels maxi 600 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 1000 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 1200 € / an
Autres prothèses					
Prothèses médicales (1)	80 % des Frais réels maxi 300 € / an	NON	90 % des Frais réels maxi 600 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 1000 € / an

(1) Après entente préalable.

(2) Après entente préalable pour les actes supérieurs à 300 € ou actes en séries supérieurs à 9

(4) Après entente préalable pour les actes supérieurs à 500 € ou actes en séries supérieurs à 9. **2015**



GARANTIES / REMBOURSEMENTS



GARANTIES complémentaires

Assistance rapatriement

	PRISE EN CHARGE OU AVANCE
Contact médical	
Transport / Rapatriement	Frais réels
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Voyage retour
Accompagnement des enfants	Voyage aller et retour d'une personne chargée de l'accompagnement
Présence hospitalisation	Voyage aller et retour et frais d'hôtel à concurrence de 100 € par nuit
Frais d'hospitalisation	Avance des frais à concurrence de 150.000 €
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un proche	Voyage aller et retour
Transport du défunt (organisation et frais)	Frais réels
Retour accompagnant ou membres de la famille	Frais réels / Voyage retour
Frais de cercueil	Frais réels
Reconnaissance de corps	Voyage aller et retour
Retour anticipé en cas de décès d'un proche	Voyage aller et retour
Avance de la caution pénale	30.500 €
Avance et prise en charge des honoraires d'avocat	8.000 €
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des papiers	
Frais de recherche et de secours	5.000 € par évènement
Collaborateur de remplacement	Voyage aller et retour
Avance de fonds (vol, perte moyens de paiement)	7.500 €
Assistance psychologique	

Responsabilité Civile

	PRISE EN CHARGE
Tous préjudices confondus	7.500.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	750.000 €
Franchise	150 €



GARANTIES / REMBOURSEMENTS

DÉFINITION DES GARANTIES

ÉTENDUE DE LA GARANTIE

Les frais médicaux ouvrant droit à prestation sont ceux visés dans le barème de remboursements qui concernent des traitements de maladie ou d'accident et qui :

- ont été exposés entre la date d'admission à l'assurance et la date de cessation de l'assurance en France ou à l'étranger (sous réserve des dispositions prévues au paragraphe qui suit),
- ont été prescrits et/ou pratiqués par des médecins régulièrement autorisés dans des établissements régulièrement autorisés,
- auraient donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale française si l'intéressé y avait été affilié.

Conditions de prise en charge :

Lesdits frais médicaux doivent avoir été exposés :

dans le pays d'expatriation ou un pays de la zone de souscription pour laquelle la garantie a été souscrite. La zone de souscription A donnant accès aux soins dans les pays de la zone A, la zone de souscription B donnant accès aux soins dans les pays de la zone A et B, la zone de souscription C donnant accès aux soins dans les pays de la zone A, B et C.

Une tolérance sera acceptée :

pour les soins d'hospitalisation consécutifs à un accident ou à une maladie inopinée pour les déplacements inférieurs à 60 jours hors de la zone de souscription.

En tout état de cause, toute hospitalisation est subordonnée à la formalité de l'entente préalable telle que définie dans l'article « Entente Préalable » ci-après.

Les garanties seront limitées au coût moyen en vigueur dans le pays d'accueil. Tout contrôle pourra être exercé par LA COMPAGNIE.

LES FRAIS PRESENTANT UN CARACTERE MANIFESTEMENT DERAISONNABLE OU INHABITUEL PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UN REFUS DE PRISE EN CHARGE OU D'UNE LIMITATION DU MONTANT DE LA GARANTIE.

**Produits PREMIUM CONFORT
SUMMUM avec franchise annuelle
de 150 ou 300 € :**

DÉFINITION

La franchise est la part de l'indemnité restant à votre charge lors d'un sinistre. Par franchise annuelle, il faut entendre franchise par année civile.

Les remboursements sont effectués à concurrence des plafonds indiqués dans le tableau des garanties et dans la limite des frais réels. Les remboursements interviennent après déduction de la franchise annuelle de 150 € ou de 300 €.





2015

COTISATIONS / TARIFS

COTISATIONS

CALCUL DES COTISATIONS

Les cotisations sont exprimées en Euros, en fonction :

- du type de souscription : Individuel, Famille (nous retiendrons la tranche d'âge de la personne la plus âgée de la famille) ou Couple (2 adultes ou un adulte + un enfant),
- de l'âge de l'adhérent,
- du niveau de régime choisi en Santé : PREMIUM, PREMIUM ACCES, CONFORT, CONFORT ACCES, SUMMUM, avec ou sans franchise annuelle,
- de la zone de souscription A, B, C pour la Santé et la RC, 1, ou 2 pour l'Assistance rapatriement.

Les cotisations sont révisées au 1^{er} avril de chaque année par LA COMPAGNIE. L'adhérent est informé des nouvelles cotisations UN MOIS avant le 1^{er} avril.

PAIEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont payables d'avance, par trimestre, par semestre ou par année, dans les 10 jours suivant l'échéance. Elles peuvent être réglées par prélèvement automatique, ou sur le site sécurisé de notre gestionnaire www.gapigestion.com, par carte de crédit ou par virement domestique, 48 monnaies étrangères sont disponibles pour simplifier les procédures et éviter tous frais de banques excessifs.

Tarifs Mensuels Santé 1^{er} euro

		PREMIUM	PREMIUM ACCESS	CONFORT	CONFORT ACCESS	SUMMUM
PAYS ZONE A PAYS PAS CHERS - Monde entier sauf les pays visés en zone B et C.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	114 €	70 €	151 €	91 €	178 €
	33 à 42 ans	151 €	92 €	192 €	115 €	231 €
	43 à 50 ans	201 €	123 €	267 €	160 €	330 €
	51 à 60 ans	311 €	190 €	415 €	249 €	501 €
	61 à 64 ans	441 €	269 €	595 €	357 €	739 €
FAMILLE	0 à 32 ans	288 €	176 €	420 €	252 €	504 €
	33 à 42 ans	369 €	225 €	531 €	319 €	643 €
	43 à 50 ans	492 €	300 €	715 €	429 €	871 €
	51 à 60 ans	673 €	411 €	965 €	579 €	1161 €
	61 à 64 ans	859 €	524 €	1333 €	800 €	1622 €
PAYS ZONE B PAYS CHERS - Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Brésil, Emirats Arabes, Hong Kong, Israël, Italie, Liban, Nouvelle-Calédonie, Qatar, Royaume-Uni, Russie, Singapour.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	150 €	92 €	199 €	119 €	236 €
	33 à 42 ans	199 €	122 €	254 €	152 €	305 €
	43 à 50 ans	265 €	162 €	361 €	217 €	435 €
	51 à 60 ans	411 €	250 €	550 €	330 €	683 €
	61 à 64 ans	582 €	355 €	783 €	470 €	959 €
FAMILLE	0 à 32 ans	380 €	232 €	507 €	304 €	620 €
	33 à 42 ans	487 €	297 €	645 €	387 €	776 €
	43 à 50 ans	649 €	396 €	859 €	515 €	1038 €
	51 à 60 ans	888 €	542 €	1216 €	730 €	1407 €
	61 à 64 ans	1134 €	692 €	1689 €	1013 €	1972 €
PAYS ZONE C PAYS TRES CHERS - USA, Canada, Suisse, Japon.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	NON	NON	334 €	NON	396 €
	33 à 42 ans	NON	NON	595 €	NON	777 €
	43 à 50 ans	NON	NON	722 €	NON	923 €
	51 à 60 ans	NON	NON	1022 €	NON	1269 €
	61 à 64 ans	NON	NON	1344 €	NON	1684 €
FAMILLE	0 à 32 ans	NON	NON	1181 €	NON	1791 €
	33 à 42 ans	NON	NON	1731 €	NON	2220 €
	43 à 50 ans	NON	NON	1843 €	NON	2456 €
	51 à 60 ans	NON	NON	2452 €	NON	3303 €
	61 à 64 ans	NON	NON	2895 €	NON	3614 €
TARIFS ASSISTANCE (Taxe d'assurance 9% incluse)						
ZONE 1 - Monde entier sauf les pays visés en Zone 2.						
INDIVIDUEL		16 €		16 €		16 €
FAMILLE		42 €		42 €		42 €
ZONE 2 - Angola, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Sénégal, Soudan, Cote d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso, Bénin, Guinée, Togo, Ethiopie, Gabon, Congo, République Démocratique du Congo, Tanzanie, Zambie, Kenya, Mozambique, Namibie, Zimbabwe, Botswana, Burundi, Afrique du sud, Rwanda.						
INDIVIDUEL		23 €		23 €		23 €
FAMILLE		48 €		48 €		48 €
TARIFS RESPONSABILITE CIVILE						
ZONE A et B						
INDIVIDUEL		10 €		10 €		10 €
FAMILLE		16 €		16 €		16 €
ZONE C						
INDIVIDUEL		24 €		24 €		24 €
FAMILLE		28 €		28 €		28 €

Il est entendu, que chaque souscription aux garanties fera l'objet d'une adhésion préalable à l'association ASPI, Association Santé et Prévoyance Internationale, pour laquelle il sera demandé chaque année un droit d'adhésion de 23 euros par adhérent.



COTISATIONS / TARIFS

Vous recherchez un tarif très compétitif tout en ayant un produit Haut de gamme ; nous vous mettons à disposition nos produits PREMIUM, CONFORT et SUMMUM avec une FRANCHISE ANNUELLE de 150 € ou 300 €.

Fonctionnement de la franchise annuelle :

Chaque début d'année civile, nous vous remboursons vos prestations santé après les 150 ou 300 premiers euros de dépenses prises en charge par vos soins.

Grace à la mise en place de cette franchise, vous bénéficiez d'une remise de 15 à 25% par rapport à nos tarifs « sans franchise ».

Tarifs Mensuels Santé 1^{er} euro Franchise 150 €

		PREMIUM 150 Franchise annuelle 150 €		CONFORT 150 Franchise annuelle 150 €		SUMMUM 150 Franchise annuelle 150 €	
ZONE A PAYS PAS CHERS - Monde entier sauf pays visés en zone B et USA, Canada, Japon, Suisse.							
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	98 €	0 à 32 ans	129 €	0 à 32 ans	150 €	
	33 à 42 ans	129 €	33 à 42 ans	163 €	33 à 42 ans	198 €	
	43 à 50 ans	172 €	43 à 50 ans	225 €	43 à 50 ans	280 €	
	51 à 60 ans	277 €	51 à 60 ans	374 €	51 à 60 ans	452 €	
	61 à 64 ans	398 €	61 à 64 ans	534 €	61 à 64 ans	671 €	
FAMILLE	0 à 32 ans	244 €	0 à 32 ans	358 €	0 à 32 ans	428 €	
	33 à 42 ans	313 €	33 à 42 ans	452 €	33 à 42 ans	546 €	
	43 à 50 ans	418 €	43 à 50 ans	607 €	43 à 50 ans	741 €	
	51 à 60 ans	605 €	51 à 60 ans	869 €	51 à 60 ans	1 045 €	
	61 à 64 ans	773 €	61 à 64 ans	1 199 €	61 à 64 ans	1 460 €	
ZONE B PAYS CHERS - Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Brésil, Emirats Arabes, Hong Kong, Israël, Italie, Liban, Nouvelle-Calédonie, Qatar, Royaume-Uni, Russie, Singapour.							
INDIVIDUEL		NON	0 à 32 ans	168 €	0 à 32 ans	202 €	
		NON	33 à 42 ans	216 €	33 à 42 ans	258 €	
		NON	43 à 50 ans	305 €	43 à 50 ans	371 €	
		NON	51 à 60 ans	494 €	51 à 60 ans	615 €	
		NON	61 à 64 ans	703 €	61 à 64 ans	863 €	
FAMILLE		NON	0 à 32 ans	431 €	0 à 32 ans	528 €	
		NON	33 à 42 ans	548 €	33 à 42 ans	658 €	
		NON	43 à 50 ans	729 €	43 à 50 ans	881 €	
		NON	51 à 60 ans	1 093 €	51 à 60 ans	1 265 €	
		NON	61 à 64 ans	1 520 €	61 à 64 ans	1 774 €	

Tarifs Mensuels Santé 1^{er} euro Franchise 300 €

		PREMIUM 300 Franchise annuelle 300 €		CONFORT 300 Franchise annuelle 300 €		SUMMUM 300 Franchise annuelle 300 €	
ZONE A PAYS PAS CHERS - Monde entier sauf pays visés en zone B et USA, Canada, Japon, Suisse.							
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	85 €	0 à 32 ans	113 €	0 à 32 ans	133 €	
	33 à 42 ans	112 €	33 à 42 ans	143 €	33 à 42 ans	174 €	
	43 à 50 ans	149 €	43 à 50 ans	199 €	43 à 50 ans	247 €	
	51 à 60 ans	247 €	51 à 60 ans	331 €	51 à 60 ans	401 €	
	61 à 64 ans	353 €	61 à 64 ans	474 €	61 à 64 ans	589 €	
FAMILLE	0 à 32 ans	217 €	0 à 32 ans	316 €	0 à 32 ans	379 €	
	33 à 42 ans	276 €	33 à 42 ans	399 €	33 à 42 ans	483 €	
	43 à 50 ans	369 €	43 à 50 ans	536 €	43 à 50 ans	653 €	
	51 à 60 ans	539 €	51 à 60 ans	773 €	51 à 60 ans	1 041 €	
	61 à 64 ans	687 €	61 à 64 ans	1 065 €	61 à 64 ans	1 298 €	
ZONE B PAYS CHERS - Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Brésil, Emirats Arabes, Hong Kong, Israël, Italie, Liban, Nouvelle-Calédonie, Qatar, Royaume-Uni, Russie, Singapour.							
INDIVIDUEL		NON	0 à 32 ans	151 €	0 à 32 ans	179 €	
		NON	33 à 42 ans	191 €	33 à 42 ans	230 €	
		NON	43 à 50 ans	269 €	43 à 50 ans	325 €	
		NON	51 à 60 ans	440 €	51 à 60 ans	547 €	
		NON	61 à 64 ans	626 €	61 à 64 ans	767 €	
FAMILLE		NON	0 à 32 ans	380 €	0 à 32 ans	465 €	
		NON	33 à 42 ans	484 €	33 à 42 ans	582 €	
		NON	43 à 50 ans	644 €	43 à 50 ans	777 €	
		NON	51 à 60 ans	973 €	51 à 60 ans	1 124 €	
		NON	61 à 64 ans	1 350 €	61 à 64 ans	1 577 €	



COMMENT ADHÉRER ?

CONDITIONS D'ADHESION

- Etre âgé de moins de 65 ans.
- Etre apte à exercer des fonctions à temps plein.

DES FORMALITES D'ADHESION RÉDUITES

Pour qu'elle soit prise en considération, la demande d'adhésion doit comporter :

- Un bulletin d'adhésion rempli,
- Un questionnaire de santé complété pour chacune des personnes à assurer.

Retourner ces documents à GAPI, notre gestionnaire, 16, rue de la Fontaine au Roi - 75011 Paris.

Après étude du questionnaire médical, GAPI prendra contact avec vous pour vous confirmer les conditions de votre prise de garantie et vous communiquer les procédures de remboursement de prestations et de paiement des cotisations.

VENTE A DISTANCE : FACULTE DE RENONCIATION

En application des termes de l'article L 112-2-1 III du Code des Assurances, vous disposez d'un droit de renonciation pendant 14 jours calendaires, délai qui court à compter de la date de réception de votre contrat.

L'adhésion cesse à la date de réception de la lettre de renonciation.

Si des cotisations ont été perçues, l'assureur s'engage à vous les rembourser dans un délai de 30 jours

Si des prestations ont été versées, vous vous engagez à rembourser à l'assureur les montants perçus dans un délai de 30 jours.

ADHERENT

Dès son acceptation par LA COMPAGNIE, qui peut être faite à des conditions spéciales, chaque proposant acquiert la qualité d'adhérent.

BENEFICIAIRES DE L'ADHERENT : LES ASSURES

Pour autant qu'ils aient fait l'objet d'une désignation au certificat d'adhésion, les assurés sont les membres de la famille de l'adhérent à la charge effective de l'adhérent mentionnés ci-après :

- Le conjoint, concubin, pacsé nommément désigné
- Les enfants de l'adhérent et ou de son conjoint ou concubin âgés de moins de 26 ans, non salariés, fiscalement à la charge de l'adhérent, poursuivant leurs études.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES

Pour autant que le bulletin d'adhésion soit complet et accepté par LA COMPAGNIE, les garanties prennent effet :

- Le 1^{er} jour du mois qui suit la réception du bulletin d'adhésion ou
- A la date souhaitée par l'adhérent, au plus tôt le premier jour qui suit la réception du bulletin d'adhésion.

CESSATION DES GARANTIES

L'adhésion est souscrite jusqu'à la fin du trimestre civil qui suit la prise d'effet des garanties. Elle se renouvelle ensuite chaque trimestre par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'adhérent par lettre recommandée avec accusé de réception ou par LA COMPAGNIE au moins 1 mois avant la fin du trimestre civil en cours.





OÙ SE FAIRE SOIGNER ?

Nous mettons à votre disposition un réseau de 12.000 cliniques et hôpitaux audités par notre partenaire IMA. Classés par pathologie, vous accédez sur votre espace personnel aux meilleurs praticiens et établissements de santé pour une plus grande sécurité médicale.



COMMENT SE FAIRE PRENDRE EN CHARGE ?

EN CAS D'URGENCE

Pour toute demande d'avance de frais d'hospitalisation nous mettons à votre disposition un N° d'appel pour bénéficier du Tiers Payant dans le monde entier.

Enfin en cas de demande d'assistance rapatriement vous bénéficiez d'un n° d'appel 24H sur 24 et 365 jours par an dans le monde entier.

HOSPITALISATION
Pour toute demande d'avance de frais d'hospitalisation
all request for advance of hospital expenses

33 1 41 85
24H/24 - 7 j/7

ASSISTANCE

33 1 41 85
24H/24 - 7 j/7

PRISE EN CHARGE DIRECTE

La prise en charge directe est le paiement des frais de santé, par le Gestionnaire, directement à l'Etablissement de Santé Eligible, sans avance préalable de votre part.

Sous réserve du respect de la procédure de l'entente préalable, le Gestionnaire délivre une prise en charge directe pour les frais suivants :

H Hospitalisation

l'ensemble des frais relatifs à une Hospitalisation à l'exception des consultations externes directement liées à l'Hospitalisation (post et pré-hospitalières), de la chirurgie réparatrice d'urgence suite à un Accident, du transport par ambulance terrestre et des Hospitalisations de moins de 24 heures.

M Maternité

- les frais d'accouchement ;
- les frais d'accouchement chirurgical.



COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

Notre gestionnaire GAPI vous rembourse vos prestations sous 48 heures, à réception de vos feuilles de soins et de vos justificatifs.

Vous retrouverez sur votre espace personnel du site www.gapigestion.com, les tableaux de bord vous permettant de suivre vos remboursements et la possibilité de payer vos cotisations en ligne.



Procédure remboursement de soins au 1^{er} euro



Vous recevez un acte médical



Vous faites remplir les feuilles de soins GAPI et nous les adressez par courrier avec tous les justificatifs



Nous traitons votre dossier sous 48h ouvrées



Vous recevez un email vous prévenant de la disponibilité d'un décompte de remboursement dans votre espace personnel du site www.gapigestion.com



Nous vous adressons le décompte par courrier



Nous faisons un virement sur le compte de votre choix

Pour obtenir le règlement des prestations, vous devez faire parvenir au Gestionnaire une demande de remboursement accompagnée des **pièces originales** justificatives suivantes :

- La **prescription médicale** ;
- La **facture détaillée et acquittée**, ainsi que les **notes d'honoraires** de tout praticien et de tout Etablissement de Santé Eligible ;
- Pour les **soins effectués en France** : la **feuille CERFA** remplie par le praticien, la pharmacie ou l'Etablissement de Santé Eligible ;
- Les **reçus délivrés par les pharmacies** avec la prescription relative ;

■ **L'accord du Gestionnaire** pour les soins soumis à une demande d'entente préalable ;

■ Si les frais ont été engagés hors de la Zone géographique de garantie qui vous est applicable : la preuve que les frais engagés sont bien des prestations garanties.

Le paiement est effectué à votre ordre ou à celui d'un mandataire que vous aurez expressément désigné.

Si votre Pays d'expatriation est en dehors de la zone Euro, vous pouvez vous faire payer les prestations par virement bancaire, sur un compte étranger et dans la devise de votre choix selon le taux de change en vigueur à la date du jour du traitement de la demande de remboursement.



ASSUR-TRAVEL, partenaire de votre mobilité.

Animé par des professionnels de l'assurance, ASSUR-TRAVEL, courtier grossiste, est spécialisé dans la conception et la gestion de programmes d'assurance liés à la mobilité internationale.

Partenaire de la Caisse des Français de l'étranger, ASSUR-TRAVEL compte plus de 7000 clients expatriés dans le monde entier. Chaque mois 100 nouveaux expatriés choisissent nos contrats santé.

De nombreuses entreprises, PME ou groupes internationaux font confiance à ASSUR-TRAVEL.

Fort de cette confiance ASSUR-TRAVEL a étendu sa gamme de contrats aux étudiants, aux étrangers séjournant temporairement en France et dans le monde entier, ainsi qu'aux séjours professionnels et/ou de loisirs de courtes durées. ASSUR-TRAVEL assure aujourd'hui les voyages de plus de 300.000 personnes par an.

ASSUR-TRAVEL s'est associée avec les acteurs majeurs de la mobilité internationale :



L'EQUITE

ASSUR-TRAVEL a conçu des produits santé à destination des expatriés en exclusivité avec L'EQUITE, filiale à 100% du Groupe GENERALI, 3ème assureur européen.



GAPI, Gestion des Assurances de Personnes à l'International est un des acteurs majeurs de la gestion de frais de santé en France. Partenaire d'ASSUR-TRAVEL, de la Caisse des Français de l'Etranger, gestionnaire de plus de 10.000 expatriés basés dans le monde entier, GAPI apporte une gestion transparente et personnalisée via son plateau multilingue.



TOKIO MARINE KILN

Filiale de Tokio Marine and Nichido Fire Insurance Co .Limited, est la plus importante et la plus ancienne société d'Assurance Non Vie au Japon dans le domaine des risques Entreprises, Maritimes et transport.



INTER MUTUELLES ASSISTANCE est au service de plus de 44 millions de personnes, partout dans le monde. Le groupe dispose d'équipes multilingues, composées de 14 nationalités et pratiquant 23 langues différentes.

Fort de 30 ans d'expérience, IMA est à l'écoute des difficultés rencontrées au quotidien par ses bénéficiaires pour les aider à les surmonter 24 h/24, 7 j/7.

CONTACTEZ NOTRE SERVICE COMMERCIAL

Pour des renseignements complémentaires :

Par téléphone au +33 (0)3 28 04 69 85 de 9 heures à 18 heures.

Par mail : contact@assur-travel.fr

Pour faire une demande de devis en ligne ou souscrire sur notre site : www.assur-travel.fr



assur-travel

ASSUR-TRAVEL - Courtier Grossiste en assurances - N° ORIAS 07030650 - www.orias.fr

Siège social : 49 Bld de Strasbourg 59000 Lille France Tél: 03 20 34 67 48 - Fax: 03 20 64 29 17 - SAS au capital de 75.000 € - RCS LILLE 451 947 378

Entreprise régie par le Code des assurances sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 Rue Taitbout 75436 Paris cedex 09

Souscripteur d'une assurance Responsabilité Civile et Garantie financière CGPA N° RCP58126 et N° GF158126

Conformément aux dispositions de l'article L.520-1-II b du code des assurances, Assur-travel exerce comme courtier en assurances.

La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles nous travaillons est à votre disposition sur simple demande.

Service réclamation : ASSUR TRAVEL- Service Réclamation - 49 bld de Strasbourg 59000 Lille - Tél: 03 20 34 67 48

Délais de traitement des réclamations : sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.